

Sujet : Concernant la Station d'épuration de l'Agropole à Estillac

De : democrates-2.0@laposte.net

Date : 06/06/2022, 13:21

Pour : estillac <mairie@ville-estillac.fr>

Copie à : prevot.florent@orange.fr, mdlapeyry@gmail.com, patricklapeyry@gmail.com, bherberichs@gmail.com, zanardoalain@gmail.com, jacques.ferrat@laposte.net

Monsieur le Maire d'Estillac, Mesdames & Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette STEP dysfonctionne depuis une décennie : une pollution gazeuse est permanente le long de la piste cyclable.

Une seconde pollution est perceptible dans le fossé le long de cette voie cyclable et piétonne : des liqueurs noires tapissent le fond du fossé à moins d'un km de la Garonne et des bulles gazeuses témoignent de l'activité anaérobie des vases accumulées.

Voici pour les faits vérifiables et connus de longue date.

Une explication : le traitement aérobie de la STEP actuelle n'est pas justifiée pour des effluents agroalimentaires dont la pollution organique est mesurée par le ratio DBO5/DCO supérieur à 0.3, ce qui impose une dépollution par voie anaérobie.

La dépollution d'un kg de DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) nécessite 3 kWh électrique alors que par la méthanisation cette pollution génère 5 kWh sous forme de biogaz.

Une solution : installer à proximité une unité communale de méthanisation de type ARCBIOGAZ alimentée par ces effluents IAA, par les boues de la STEP, par les tontes des délaissés routiers et des terrains de sport, par toutes les sources locales de biomasse assainissant ainsi le territoire, Reste à trouver localement les dizaines d'ha de SAU (surface agricole utilisée) recevant la fertilité concentrée dans les digestats à épandre en remplacement des fertilisants chimiques et humifiant les sols.

De plus, le fossé doit recevoir une unité de traitement final des eaux rejetées : une phytoépuration déjà partiellement installée naturellement.

Nous sommes élus locaux, cyclistes, randonneurs, résidents des communes rive gauche ... soucieux de dénoncer les conséquences d'un manque d'investissement structurant nos lieux de vie.

Ce sont des milliers d'unités communales de méthanisation que nous voulons promouvoir. Elles permettent un tri des voies de dépollution liquide/solide en fonction de leur type de pollution comme nous le faisons pour les déchets ménagers.

De plus elles sont une des solutions à l'indépendance énergétique de tous les pays et par conséquence immédiate la fin de la guerre en Ukraine. Soutenir financièrement le peuple Ukrainien est une urgence mais investir sur les territoires encore en paix doit être simultanée.

Une unité communale de méthanisation coûte 500 000€ et est amortie en moins de 10 ans.

Sa mise en place nécessite moins de 6 mois via l'installation de fermenteur bâche souple comme les bâches à incendie déjà présentes sur site. Seule la nature de la bâche change, elle doit être hermétique au méthane.

Votre conseil municipal a hérité de cette erreur par omission : il est illusoire de traiter des effluents

IAA par une STEP seule. Elle doit être jouxtée en amont par une méthanisation et en aval une phytoépuration.

La responsabilité réside dans la réparation de ces omissions structurantes.

Veillez recevoir, monsieur le Maire, l'expression de notre citoyenneté active.

Salutations citoyennes,

Les Démocrates 2.0

- **ARCHIVES :** <https://democrates-roquefort47310.org/>
- **SITE :** <https://democratesroquefort47.wordpress.com/>
- **FACEBOOK :** <https://www.facebook.com/democrates2.0>
- **BALADOS-CHRONIQUES :** <https://anchor.fm/democrates-20>
- **CHRONIQUES :** <https://open.spotify.com/show/3QeTL7ZAfvtVPzzi4TUOrl>